



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais que se tenait le 12 janvier 2017 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 00. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Pierre-David Tremblay, les conseillères Marie Élisabeth Courtemanche et Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Descarreaux et Michel McDonald. L'absence du conseiller Ken Ménard n'était pas motivée. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Affaires nouvelles

- 3.1 Présentation Budget 2017 et le plan triennal d'immobilisation 2017-2018-2019
- 3.2 Adoption budget 2017 et plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019
- 3.3 Adoption règlement 1-17

4. Période de questions

5. Tour de table des conseillers

6. Clôture de l'assemblée

7. Levée de l'assemblée

2017-01-11

1. Ouverture de la séance

Le maire Pierre-David Tremblay souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Michel Sylvain et secondée par la conseillère Marie-Élisabeth Courtemanche.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Marie-Élisabeth Courtemanche et secondé par le conseiller François Descarreaux.

3. Affaires nouvelles

3.1 Présentation du Budget 2017 et le plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

3.2 Adoption du budget 2017 et le plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 954 du code municipal oblige la municipalité de préparer et d'adopter un budget avant le 31 décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a attendu l'adoption du budget de l'agglomération de La Tuque le 21 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

2017-01-12



N° de résolution
ou annotation

1-17

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires de la municipalité de La Bostonnais pour l'exercice financier 2017 et le plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019.

3.3 RÈGLEMENT NO 1-17

IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2017 et qu'elle doit décréter l'imposition des taxes et tarifs qui en découlent;

CONSIDÉRANT QUE les articles 988 et suivants du Code municipal, les articles 224.1 et suivants et 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique tenue le 13 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel McDonald

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le règlement qui suit soit accepté par le conseil municipal.

4. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 45 et se termine à 21 h 30

5. Tour de table des conseillers

6. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

7. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 31


Pierre-David Tremblay, maire


Josée Cloutier, directrice générale